

Producteur de Jus de Pomme et Cidres Biologiques, de Pommeau de Normandie et de Calvados Pays d'Auge, le Manoir d'Apreval est une propriété cidricole familiale située à Pennedepie, dans le nord Pays d'Auge entre Honfleur et Deauville-Trouville.

Ouvert au public depuis plus de 20 ans, nous proposons différentes formules de visites de notre site de production adaptées à tous les âges : nous vous ferons partager les méthodes de fabrication de nos produits. Suivant la formule choisie, les élèves pourront participer à la fabrication du jus de pomme, répondre à un quiz ou encore participer à des épreuves par équipe, sans oublier le goûter (jus de pomme inclus dans chaque formule, et pain d'épices aux pépites de chocolat en supplément).

FORMULES DE VISITE GROUPES SCOLAIRES 2020

Valables pour les groupes à partir de 20 élèves

Prix par élève / 1 gratuit chauffeur / 1 adulte accompagnateur gratuit pour 10 élèves payants.

VISITE APREVAL ENFANT 3,25 € TTC

Visite pédagogique adaptée à l'âge des enfants suivie de la dégustation de notre jus de pomme biologique.
DURÉE 1h

VISITE PREMIERS PAS 5 € TTC

Cette activité permettra aux jeunes enfants de mieux connaître la pomme. Elle comprend une visite pédagogique suivie d'un test de connaissance, individuel ou en équipe puis d'une dégustation de notre jus de pomme biologique.
DURÉE 1h30

VISITE ATELIER CRÉATION 5,50 € TTC

Visite pédagogique adaptée aux jeunes enfants suivie d'un atelier de peinture aux bouchons sur le thème de la pomme, puis d'une dégustation de notre jus de pomme biologique.
DURÉE 1h30

VISITE PETITS PRODUCTEURS 7,50 € TTC

Découverte ludique de la production de jus de pomme à travers le ramassage, le lavage, le broyage et le pressage, suivie de la dégustation du jus produit par les élèves et de notre pur jus de pomme.
DURÉE 2h

VISITE JEU-QUIZ 7,50 € TTC

Visite pédagogique, quiz et épreuves par équipe suivis de la dégustation de notre jus de pomme biologique.
DURÉE 2h

VISITE TECHNIQUE 8 € TTC Uniquement classes de 6^{ème}

En accord avec le professeur de SVT, travail sur les fermentations, les densités et les levures au moment de la production des jus, formule possible uniquement entre octobre et décembre.
DURÉE 2h

VISITE EXPERT 12,50 € TTC

Venez découvrir notre « savoir-faire » dans une ambiance de challenge par équipe.
Au programme : visite pédagogique du domaine, quiz sur notre processus de production, dégustations à l'aveugle et épreuve de rapidité, suivie d'une dégustation de notre jus de pomme biologique.
La meilleure équipe remportera un cadeau ainsi que le diplôme de « Grand Chevalier de la Pomme ».
DURÉE 2h30

POUR COMBLER LES PETITS CREUX :

Une tranche de pain d'épices artisanal aux pépites de chocolat pour 1,60€ supplémentaire par enfant.

Une dégustation de 2 fromages normands, Camembert et Pont L'Évêque pour 2,40€ supplémentaire par enfant.

Une dégustation de 3 fromages normands, Camembert, Pont L'Évêque et Livarot pour 3,60€ supplémentaire par enfant.

A RÉSERVER EN MÊME TEMPS QUE LA VISITE

TVA appliquée : 20% sur les visites et 10% sur les collations

En cas de mauvais temps, possibilité de s'abriter dans notre salle



MISE A DISPOSITION DE NOTRE SALLE OU DE NOS TABLES DE PIQUE-NIQUE

pour 1€ supplémentaire par élève



**Manoir d'Apreval - 15 chemin des Mesliers
14600 Pennedepie - FRANCE
Tel : +33(0)2.31.14.88.24 - Fax : +33(0)2.31.81.28.38
E-mail : apreval@apreval.com - www.apreval.com**

Conditions Générales de Vente

FORMULES DE VISITE

GROUPES SCOLAIRES 2020

Tarifs - Gratuités

Nos tarifs sont valables du 1er janvier au 31 décembre.
Il s'agit du prix par élève.

Nos formules sont valables pour des groupes de **20 élèves minimum**.

Le **nombre maximum** de participants est de **100 élèves** (les groupes de plus de 50 élèves seront fractionnés en **sous-groupes de 50 maximum**)

Nous accordons la **gratuité au chauffeur et également aux adultes accompagnateurs** à raison d'un adulte pour 10 élèves payants.

Pose d'option

La pose d'option est possible. La demande devra être faite **par écrit** et confirmée par le demandeur, également par écrit, au plus tard 15 jours avant la date de la prestation pour la visite APREVAL enfant et 30 jours avant pour les autres visites.

L'annulation ou la confirmation de l'option doivent avoir été **validées par écrit par le Manoir d'Apreval**.

Les options sont valables un mois, renouvelable 2 fois sur demande écrite.

Réservation - Acomptes

Les réservations sont prises en compte à réception d'une **demande écrite** (e-mail, fax ou courrier) du demandeur et doivent avoir été **validées par écrit par le Manoir d'Apreval**.

La demande de réservation devra comporter obligatoirement les éléments suivants : le nom et l'adresse de facturation, la formule choisie, la date et l'horaire de la visite, le nombre approximatif d'élèves (chauffeurs et accompagnateurs compris).

La réservation ne sera effective qu'à réception d'un **acompte** (par chèque, virement ou carte bancaire) qui sera encaissé au moment de la réservation et dont le montant dépend de la prestation choisie et du nombre de participants communiqué lors de la réservation (sauf entente préalable mentionnée par écrit entre le demandeur et le Manoir d'Apreval) :

- Pour la visite *Apreval enfant* et la visite « *premiers pas* », l'acompte est de **20%** du montant de la prestation.
- Pour les *autres visites* l'acompte est de **30%** du montant de la prestation.
- Pour les « *petits creux* » l'acompte est de **30%** du montant de la prestation.

La **confirmation du nombre de participants** (chauffeur(s) et accompagnateur(s) compris) devra être faite dès que possible et au plus tard la veille de la prestation pour la visite *Apreval enfant* et la visite « *premiers pas* », 10 jours avant pour les autres visites et les « *petits creux* ».

Modalités de paiement - délai

Le montant total TTC de la facture ou le solde (acompte déduit) sera à régler soit **sur place le jour de la visite** (paiement par chèque, carte bancaire ou espèces), soit **à réception de facture** après la visite (paiement par chèque, carte ou virement bancaire).

Toute autre modalité de paiement est soumise à entente préalable mentionnée par écrit entre le demandeur et le Manoir d'Apreval.

Annulation - Modification du nombre de participants

Pour la visite *Apreval enfant* et la visite « *premiers pas* », l'**annulation de la réservation** est possible sans pénalité jusqu'à 12h la veille de la prestation. Pour les autres visites, si l'annulation intervient moins de 15 jours avant la date de la prestation, l'acompte de 30% versé lors de la réservation ne vous sera pas restitué et restera acquis par le Manoir d'Apreval.

*Toute **modification du nombre confirmé de participants** (hausse ou baisse) devra être signalée dès que possible.*

